

(1)

(N° 161.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1855.

GRANDE NATURALISATION.

Demande du sieur Pierre-Ernest-Dominique Biver.

PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu la demande du sieur Pierre-Ernest-Dominique Biver, officier d'état-major, demeurant à Bruxelles, né à Luxembourg, le 29 avril 1829, tendant à obtenir la grande naturalisation ;

Vu le premier paragraphe de l'article 2 de la loi du 27 septembre 1835 ;

Attendu que les formalités prescrites par les articles 7 et 8 de la même loi ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Pierre-Ernest-Dominique Biver.

Bruxelles, le 28 avril 1855.

Le Secrétaire,

ARMAND DE PERCEVAL.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.
